VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EXTRAORDINAIRE A L'ENCAN DE LA PROPRIETE FONCIERE APPARTENANT AU DEFUNT LOUIS MATHIS, ESQ

LES OFFRES COMPRENANT PLUS PARTICULIEREMENT

3 MAGNIFIQUES ETENDUES DE TERRE sur la façade du fleuve et ayant les facilités de chemin de fer près la grande fabrique de Moulins de la N. O. la fabrique de Boîtes Alcus le Moulin Orin et d'autres grandes entreprises de manufactures.

UN ILET DE TERRE SUR LES RAILS DU chemin de fer, borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Léontine et Valmont.

MAGASINS PRES DU MARCHE MAGASIN.

MAISONS DE RESIDENCES dans le Premier District, lequel pourra être un placement attrayant aux petits acheteurs.

UN BEL ILET dans le sixième district, lequel offrira une occasion aux spéculateurs et de nombreux autres morceaux de désirables propriétés foncières complètement décrits dans le corps de cette annonce.

LES VENTES SERONT FAITES POUR EFFECTUER UN PARTAGE

MARDI LE 26 AVRIL 1904 A MIDI à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Renseignements complets annoncés à la vente.

IN RE SUCCESSION DE LOUIS MATHIS, No 71 483, du dossier de la Division D de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Et

IN RE LOUIS J. J. MATHIS ET ALS VS MME ELIZABETH KOPP MATHIS, et als No 72,930, du dossier de la Division A, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, ledit ordre daté et signé le 7 mars 1904, et d'un ordre amendé daté le 24 mars 1904 rendu dans la succession de Louis Mathis No 71 483 du dossier et en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, ledit jugement rendu en cour ouverte le 17 mars 1904 et signé en cour ouverte le 23 mars 1904, rendu dans l'affaire de Louis J. J. Mathis et als vs Mme Elizabeth Mathis et als No 72 930 du dossier, je J. L. Onorato, encanteur commissionné pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI le 26 avril 1904 à midi:

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges dépendances, servitudes et avantages y appartenant situé dans l'ilet No 4, Quatrième District de cette ville, lequel dit ilet est borné par les rues Water, Tchoupitoulas, Philip et Soraparu, ladite portion de terre est indiquée comme lot 5 sur un plan de voyer fait par C. Milo Williams député voyer de ville le 2 mars 1904 et mesurant 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 25 pieds de face à la rue Water par une profondeur de 9? pieds 0 pouce 7 lignes sur la ligne de la rue Soraparu et d'une profondeur de 90 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne de la rue Philip la propriété courant au travers de l'ilet et ouvrant sur les deux rues Tchoupitoulas et Water. Le lot est à une distance de 103' 11" 3''' de l'encoignure de la rue Soraparu.

2° Un certain ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet No 72 borné par l'avenue Leake, les rues Tchoupitoulas, Léontine et Valmont lequel dit ilet de terre, d'après un plan de voyer et subdivision fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, sera vendu en vingt lots séparés chaque lot mesurant comme suit: Lot 1 ... 28 pieds 1 pouce de face à l'avenue Leake formant l'encoignure de la rue Léontine, mesurant 28 pieds 1 pouce 1 ligne à travers la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 28 pieds 1 pouce 1 ligne de face à l'avenue Leake, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot 10 mesurant 28 pieds 1 pouce de face à l'avenue Leake formant l'encoignure de la rue Valmont mesurant 28 pieds 1 pouce à travers la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Tous ces lots de 1 à 10 inclusivement sont contigus comme il est démontré par un plan de C. Milo Williams en ceci référé.

Lot 11 mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas formant l'encoignure de la rue Valmont, mesurant 28 pieds 1 pouce à travers la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

Lots 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, mesurant chacun 28 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas et la même largeur à travers la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

Le lot 20 mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, formant l'encoignure de la rue Léontine, mesurant 28 pieds 1 pouce à travers la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

Lots 11 à 20 inclusivement d'après le plan de C. Milo Williams en ceci référé sont contigus.

3° Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 79 1/2 lequel ilet est borné par les rues Water et le fleuve Mississipi, les rues Lyon et Upperline. La propriété d'après un plan de voyer fait le 28 décembre 1901 par H. W. W. Reynolds et d'après un plan de subdivision fait par C. Milo Williams le 2 mars 1904 sera vendu dans la manière suivante.

Lot A mesurant 76 pieds de face à la rue Water courant au fleuve Mississipi, s'étendant 825 pieds plus ou moins de profondeur sur la ligne de la rue Upperline sur une profondeur et façade de 825 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Lyon.

Le lot B est contigu au lot A et a la même mesurement.

Le lot C est contigu au lot B et a la même mesure que les lots A et B.

4° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et avec tous les voies, droits privilèges dépendances, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par le fleuve Mississipi l'avenue Leake, rue Front, les rues Léontine et Valmont, ledit ilet étant originalement connu comme ilet D, Eckerville, et d'après un plan de voyer et subdivision fait le 2 mars 1904, par C. Milo Williams, député voyer de ville, il sera vendu comme suit:

Le lot A mesure 93 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Leake, de là courant au fleuve Mississipi en profondeur et façade à la rue Léontine une distance de 770 pieds plus ou moins et une profondeur sur la ligne vers la rue Valmont de 775 pieds plus ou moins.

Le lot B mesurant 93 pieds 7 pouces 6 lignes de face à l'avenue Leake à courant en profondeur au fleuve Mississipi une distance de 775 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Léontine et une distance de 780 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Valmont.

Le lot C mesurant 93 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Leake, de là courant en profondeur au fleuve Mississipi une distance de 780 pieds, plus ou moins, sur la ligne de la rue Léontine par une profondeur et façade sur la ligne de la rue Valmont de 786 pieds, plus ou moins.

5° Une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 67, lequel ilet est borné par l'avenue Leake, le fleuve Mississipi, l'avenue Napoléon et la rue Jena, laquelle portion de terre d'après un plan de voyer fait par H. W. W. Reynolds, voyer, le 12 novembre 1902, a été divisé en lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 et plus tard par un plan de subdivision fait par C. Milo Williams, député voyer de ville le 2 mars 1904, a été subdivisé en lots A, B et C et sera vendu comme suit:

Le lot A mesurant 70 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'avenue Leake formant l'encoignure de la rue Jena, courant au fleuve Mississipi et à une profondeur et façade de 227 pieds plus ou moins sur la ligne la plus près de l'avenue Napoléon et une profondeur de 832 pieds plus ou moins à la rue Jena, formant l'encoignure de ladite rue Jena.

Le lot B mesurant 70 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'avenue Leake, courant au fleuve Mississipi est à une profondeur de 82? pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Jena et 822 pieds plus ou moins sur la ligne de l'avenue Napoléon.

Le lot C mesurant 70 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'avenue Leake courant au fleuve Mississipi et à une profondeur de 822 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Jena et 816 pieds plus ou moins sur la ligne de l'avenue Napoléon.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges dépendances, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Quatrième District de cette ville, ilet No 144, lequel est borné par les rues Magasin, Camp, Joséphine et St André, ladite portion de terre, d'après un plan fait le 5 mars 1904, par C. Milo Williams député voyer de ville formant partie du lot original No 7, dudit ilet No 144, mais il est désigné sur le plan par ledit C. Milo Williams comme lot B. Ledit lot B mesurant 16 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Magasin 16 pieds 1 pouce 5 lignes de la ligne à travers la ligne du fond sur une profondeur de 106 pieds entre lignes parallèles.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages connu comme 2023 rue Magasin, loué à bail à Thos B Tracy au taux de $35 par mois au 30 septembre 1904, ledit bail enregistré dans le bureau des transferts livre 194, folio 254, le 27 février 1904.

7° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 144 lequel ilet est borné par les rues Magasin, Camp, St André et Joséphine, ladite portion de terre d'après un plan de voyer fait le 5 mars 1904, par C. Milo Williams député voyer de ville formant partie du lot 7 de l'ilet No 144, mais il est désigné sur le plan fait par ledit C. Milo Williams sur le plan en ceci référé, comme lot A et mesurant 16 pieds 4 pouces 2 lignes à la rue Magasin, 16 pieds un pouce 5 lignes au travers de la ligne du fond par une profondeur de 106 pieds 6 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages connue comme 2025 rue Magasin.

8° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 144 borné par les rues Magasin, Camp, St André, et Joséphine, et mesurant trente-neuf pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue St André sur cent quatre vingt onze pieds trois pouces plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles laquelle portion de terre comprenant le tout du lot désigné par le numéro treize est contigue une portion du lot numéroté quatorze sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 16 décembre 1854 et déposé pour référence en l'étude de Daniel E. Ricardo, alors un notaire en cette ville.

Les améliorations sont connues comme No 1110 rue St André et la propriété est louée à bail à Jos J McMahon à $50 par mois, le bail expirant le 31 mai 1905, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 196 folio 247, le 23 février 1904.

9° Un certain ilet de terre dans le sixième district de cette ville, borné par les rues Liberté, Howard, Robert et Soniat, désigné comme ilet No 569 et mesurant d'après le plan de H. W. W. Reynolds voyer ledit plan fait le 29 avril 1899, 250 pieds de face à la rue Howard, 2?0 pieds de face à la rue Liberté 302 pieds 9 pouces à la rue Soniat et 302 pieds 9 pouces à la rue Robert. Cette propriété sera vendue d'après le plan de subdivision fait par C. Milo Williams député voyer de ville, le 2 mars 1904 dans la manière suivante:

Le lot 1 mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté, la même mesure au travers de la ligne du fond formant l'encoignure de la rue Soniat et mesurant en profondeur 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot 2 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté la même mesure au travers la ligne du fond par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots 3 et 4 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté la même largeur au travers la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot 5 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots 6 et 7 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté la même largeur à travers la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot 8 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté la même largeur à travers la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot 9 mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté la même largeur au travers la ligne du fond, formant l'encoignure de la rue Robert et ayant une profondeur de 120 pieds.

Les lots 1 à 9 inclusivement sont contigus et ont face à la rue Liberté.

Les lots 10 et 11 mesurant chacun 31 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Robert la même largeur au travers de la ligne du fond, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Ces lots sont contigus les uns aux autres.

Le lot 12 mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et formant l'encoignure de la rue Robert.

Le lot 13 mesurant 27 pieds 9 pouces et 2 lignes à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots 14 et 15 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot 16 mesurant 27 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Howard la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds.

Les lots 17 et 18 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot 19 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond par une profondeur de 120 pieds.

Le lot 20 mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond, formant l'encoignure de la rue Soniat et ayant une profondeur de 120 pieds.

Les lots 12 à 20 inclusivement sont contigus.

Les lots 21 et 22 sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Soniat la même largeur au travers de la ligne du fond par une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

10° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges servitudes et dépendances y appartenant, située dans l'ilet 87 Premier District ledit ilet borné par les rues Religieuses St Thomas, Céleste, Félicité et St James. Ladite portion de terre d'après un plan d'arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904 est marquée comme lot 5 et est cette moitié du lot original 3 étant le plus près de la rue St James comme il est démontré par le plan de Williams en ceci référé. Ledit lot 5 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Religieuses sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles et est situé à une distance de 156' 10" 2''' de l'encoignure de la rue Céleste.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages connue comme le No 1719 rue Religieuses. Les revenus seront annoncés à la vente.

11° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges dépendances, servitudes et avantages y appartenant située dans le Premier District de cette ville, ilet No 91, borné par les rues St James St Thomas et Félicité, ladite portion de terre, d'après un plan d'arpentage fait par C. Milo Williams député voyer de ville, le 2 mars 1904, a une façade de 37 pieds 10 pouces 4 lignes à la rue St James, la même mesure au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles, le terrain en ceci décrit étant la fin du fond du lot 3 comme il est démontré sur le plan d'arpentage de C. Milo Williams en ceci référé. Les améliorations consistent en un cottage double connu comme les Nos 712-16 rue St James. Les revenus seront annoncés à la vente.

12° Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans (autrefois dans la ville de Carrollton et Paroisse de Jefferson, dans cet Etat) dans l'ilet No 318, borné par les rues Burdette, Fern, (autrefois Washington) Mobile, (autrefois Dixième) et Néron (autrefois Napoléon) désignés comme les lots numéro neuf et dix de l'ilet No 124 B d'après le plan du dit ilet annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 25 avril 1870 lequel est une copie d'un plan dudit ilet fait par Castaing et Collins architectes, déposé pour référence en l'étude de James D. ..., alors notaire en cette ville, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à ladite rue Burdette, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot Numéro Dix formant l'encoignure des dites rues Burdette et Mobile (autrefois Dixième). Les améliorations sont connues le No —— rue Burdette. Les revenus seront annoncés à la vente.

13° Toutes les propriétés suivantes incluant cette treizièmement décrite est située dans l'ilet 92, premier district, borné par les rues St Thomas, Chippewa St James et Market. Cette propriété a été arpentée et subdivisée par C. Milo Williams, député voyer de ville le 2 mars 1904, et d'après son plan d'arpentage sera offerte comme lots A, B, C, D, E, F, G. Le lot A est le 13me offre dans cette annonce et est décrite comme suit:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges dépendances, servitudes et avantages y appartenant, située dans le premier district de cette ville, ilet No 92 borné par les rues St Thomas, Chippewa, St James et Market. Ladite portion

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

de terre est désignée comme le lot A dans le plan d'arpentage fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams député voyer de ville, d'après lequel plan ledit lot mesurant 38 pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une résidence double à deux étages connue comme les Nos 1667-69 rue St Thomas. Les revenus seront annoncés à la vente.

14° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges dépendances, servitudes et avantages là dessus y appartenant, désigné comme le lot B, dans le plan d'arpentage fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville d'après lequel plan ledit lot mesurant 25 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 120 pieds 4 pouces 2 lignes entre lignes parallèles.

15° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges dépendances servitudes et avantages y appartenant désigné comme lot C dans le plan fait le 2 mars 1904. Par C. Milo Williams député voyer de ville d'après lequel plan ladite portion mesure 64 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue St Thomas courant une profondeur de 120 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue St James, duquel point il court dans une ligne parallèle à la rue St Thomas et dans la direction de la rue St James une distance de 25 pieds 4 pouces 2 lignes duquel point il court dans une ligne parallèle à la rue St James; et dans la direction de la rue Chippewa, une distance de 7 pieds 6 pouces 4 lignes, auquel point il court sur une ligne parallèle à la rue St Thomas et dans la direction de la rue St James, une distance de 6 pieds 4 lignes de à sur une ligne parallèle à la rue St James et dans la direction de la rue Chippewa, une distance de 64 pieds, 5 lignes, auquel point il court au travers de la ligne du fond d'une ligne parallèle à la rue Chippewa, et dans la direction de la rue Market, une distance de 73 pieds 10 pouces 6 lignes et de ce point il court dans une ligne parallèle à la rue Market et dans la direction de la rue St Thomas, une distance de 64 pieds, 5 lignes duquel point il court une distance de 21 pieds 9 pouces sur la ligne la plus près de la rue Market, et parallèle à la rue St Thomas de laquelle il court sur une ligne parallèle à la rue Market et jusqu'à la rue St Thomas une distance de 127 pieds 10 pouces 6 lignes. Les améliorations sont connues comme une substantielle résidence en briques, No 1659 rue St Thomas. Les revenus seront annoncés à la vente.

16° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, dépendances servitudes et avantages à dessus y appartenant désigné comme le lot D, dans un plan d'arpentage fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams député voyer de ville d'après lequel ... de terre mesurant 39 pieds 3 pouces de face à la rue Market sur une profondeur de 64 pieds 3 pouces entre lignes parallèles et ledit lot de terre étant l'encoignure des rues Market et St Thomas.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 700-02 rue Market. Les revenus seront annoncés à la vente.

17° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges dépendances servitudes et avantages à dessus y appartenant désigné comme lot E sur un plan d'arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville le 2 mars 1904 d'après lequel plan ledit lot mesurant 39 pieds 3 pouces de face à la rue Market sur une profondeur de 64 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

18° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges dépendances, avantages et servitudes qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, ilet 92 lequel ilet borné par les rues St James, Chippewa, St Thomas et Market, laquelle dite portion de terre est désignée comme le lot F sur un plan d'arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville le 2 mars 1904 d'après lequel plan ledit lot mesurant 49 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Market sur une profondeur de 64 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une résidence en bois à deux étages connue comme le No 714 rue Market. Les revenus seront annoncés à la vente.

19° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges dépendances avantages et servitudes y appartenant, désignée comme le lot G, sur un plan d'arpentage fait le 2 mars 1904, par C. Milo Williams député voyer de ville, d'après lequel plan ledit lot mesure 64 pieds 5 lignes de face à la rue Market et 64 pieds 5 lignes à travers de la ligne du fond, par une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une rangée de 4 cottages, connue comme les Nos 716-20 22 rue Market. Les revenus seront annoncés à la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs à balance, s'il y en a, en un crédit d'un, deux, trois et quatre ans à l'option des acquéreurs, représentée par des billets portant sept pour cent d'intérêt par an et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant en plus de leurs enchères toutes les taxes pour l'année 1904, les primes d'assurances sur les polices couvrant les propriétés de et après la date de l'institution de ces procédures pour vente et toutes les dépenses pour certificats d'hypothèque, translation de propriété, taxes et autres incidentes au passage des actes de vente, ainsi bien que les actes de vente pardevant G. G. Kronenberger notaire, lesdits actes vente devant être signés par l'encanteur hors par la cour pour faire lesdites ventes. ... dix pour cent du prix d'achat doit être payé comme un dépôt au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO
Encanteur et Courtier de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne
MM. Dart & Kernan et M. Edward Rightor avocats
25 mars—26 27—av 3 10 17 24 26

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX ET REMUNERATIF.

Attrayant Cottage Simple

No 2221 rue St-Pierre, et aussi contigu dans le fond

Le Joli Cottage Double

2220 rue Orléans, près de la rue Galvez.

Antoinette Mule et als versus Blanche Madron, veuve de Frank Gleeson.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI le 7 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 26 février 1904, et lu et signé en Cour ouverte le 3 mars 1904, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, in re Antoinette Mule et als versus Blanche Madron, veuve de Frank Gleeson (Dossier No 72,477 de ladite Cour) il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies etc. y appartenant situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Orléans, Galvez et Miro mesurant en mesure américaine 30 pieds de face sur chacune des rues St Pierre et Orléans par 114 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles courant de ladite rue St Pierre à la rue Orléans. Les améliorations comprenant un joli cottage simple connu comme 2221 rue St Pierre et le cottage double No 2220 rue Orléans. Les deux propriétés sont louées à de bons locataires permanents rapportant $18 par mois, mais sous une bonne administration devrait rapporter davantage, devant être vendus ensemble.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Edwin H. Seymour, notaire. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

O. H. Simpson, avocat pour le plaignant.
Conrad G. Collins, avocat pour le défendeur.
6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

E. A. ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

[illegible] rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 2416-18 Rue Melpomène.

A L'ENCAN.

Succession de Joseph C. Raymond.

No 71,930—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division E

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division E, ledit ordre daté et signé le 25 mars 1904 et adressé à J. L. Onorato encanteur je vendrai à l'enchère publique, le MARDI 3 mai 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Howard, Freret (autrefois Jacobs) et Terpsichore, désigné par le numéro huit, sur un plan fait par J. T. Dunbar voyer le 11 avril 1848 et déposé en l'étude de Laton, alors un notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente et un pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Melpomène sur cent vingt sept pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage double connu comme Nos 2416-18 rue Melpomène.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son ou sa propre ordre, et par lui ou elle endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès. La propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1904. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO
Courtier de Propriétés Foncières et Encanteur Bureau No 303 rue Baronne, coin Gravier.
F. A. Lambert, avocat.
2 av 23 10 17 24 mai 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE — Succession de Mme A. McLean Howard— Cour Civile de District, Division A, paroisse d'Orléans— No 64,517—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, ledit ordre daté et signé le 11 mars 1904 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne MARDI le 5 avril 1904 à midi Un lot d'effets mobiliers, D'après l'inventaire enregistré.—Conditions—Comptant sur les lieux

J. L. ONORATO, Encanteur
25 mars—25 27 av 3 5

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

DEUX COTTAGES DOUBLES.

Dans une localité excellente dans le District des Jardins susceptibles de bons loyers.

Nos 1729 & 1731 rue Première entre les rues Carondelet et Baronne, et Nos 1016 et 1018 rue Première entre les rues Magasin et Constance.

Succession de James Clarke

No 72,606—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur.—MARDI 19 avril 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 mars 1904, par l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 56, maintenant 132, lequel est compris entre les rues Constance Magasin, Première et Seconde, d'après le plan original du faubourg Livaudais fait par B. Buisson déposé en l'étude de T. Guyol, un notaire en cette ville, lequel lot est désigné par le numéro vingt sur un plan de H. Moellhausen, le 21 janvier 1866 déposé en l'étude de G. R. Stringer, alors un notaire en cette ville, comme plan No 39, et mesurant en mesure américaine trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Première par trente deux pieds, un pouce et trois lignes et une demie sur la ligne du fond par une profondeur de cent vingt six pieds six pouces, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Les améliorations comprenant un joli cottage double en bois couvert en ardoises contenant 6 chambres, office, galerie, cour sur le devant et dans le fond, citerne, barrières, hangars, etc. de chaque côté, chaque à bail un côté et se loue pour $17 et $18 par mois. La maison est en bon état et près de tous les agréments.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, etc., et, dépendances là dessus y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No Huit, dans l'ilet borné par les rues Première, Carondelet, (autrefois Apollo) Baronne (autrefois Bacchus) et Philip, sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien voyer, daté le 15 mars 1852, déposé parmi les registres de G. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant trente pieds de face à la rue Première par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois bien construit, couvert en ardoises, retiré de la banquette et contenant 6 chambres, office, galerie, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc. de chaque côté, loué à $17 et l'autre côté à $18 par mois.

Aussi

Un lot de meubles et d'effets consistant de deux montres en or, etc., d'après l'inventaire enregistré

Conditions—Pour les effets comptant; et pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a en un crédit de un ou de un et deux ans, à l'option des acquéreurs, pour billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par les acquéreurs et les polices devant être transférées aux porteurs des billets, les acquéreurs devant payer en sus et au dessus de leur enchère, les taxes sur la propriété pour l'année 1904, et faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Ferdinand J. Aleix notaire, aux frais des acquéreurs qui n'auront droit aux loyers seulement à partir du passage des actes de vente.

E. N. Whittemore, exécuteur.
13 mars—13 15 20 27—avril 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Pianos, Instruments de Musique, etc., No 612 rue de Chartres.

Succession de Charles Henry Bernard Borgmann—No 72 500, Cour Civile de District, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern Encanteur—LUNDI 11 avril 1904, à 11 heures a. m., sur les lieux No 612 rue de Chartres, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de cour signé le 29 mars 1904 par l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les effets mobiliers ci-dessus d'après l'inventaire. Conditions—Comptant.

James B. Rosser, Jr., avocat.
31 mars—31—av 3 10 11

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE RESIDENCE.

TERRAINS ORNES.

Propriété Commerciale et Résidence de Choix Bien Situées,

Et Eligibles Sites à Bâtir Offrant une Liste Supérieure pour Sites de Résidence et de "Home".

Placement et Spéculation.

Maintenant que le grand ancien Deuxième District se trouve en voie de progrès l'on peut s'attendre aux plus grandes améliorations et avancements dans cette section.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur. Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI le 21 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 mars 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° La magnifique résidence en bois à deux étages No 1415 avenue de l'Esplanade située dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Villeré et Robertson. Elle est retirée de la rue sous une riche barrière en fer, contenant de grandes verandahs avec des colonnes ornées portique, vestibule, salons à arche, bibliothèque, salle à manger, offices, trois autres chambres et cuisine au rez de chaussée, vestibule, huit chambres à coucher, antichambre cabinet en bois de cèdre et chambre à bain au premier étage, sonnettes électriques et annonceurs hangar pour charbon et bois trois citernes et hydrant. Les terrains sont spacieux avec de très jolis chemins tracés en Schillinger, pelouse et jardin. Le terrain comprenant deux lots désignés par les Nos "Deux" et "Trois" sur un plan de L. Bringier voyer, de la date du 27 septembre 1836, annexé pour référence à un acte de vente de la succession de A. Meneur à J. A. Bernos, pardevant C. Pollock anciennement un notaire en cette ville, daté le 3 juin 1844 lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun en mesure française, trente (30) pieds de face à l'avenue de l'Esplanade, par cent vingt pieds (120 pds) de profondeur, lesquels en mesure américaine sont de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Cette propriété est située sur une des plus charmantes et agréables portion de l'avenue de l'Esplanade près de plusieurs élégantes résidences. C'est une jolie et complète résidence que l'on puisse trouver. Des cartes sont nécessaires pour l'inspection.

2° L'attrayante résidence et magasin en briques à quatre étages Nos 636-638 et 640 rue Royale à l'encoignure sud est de la rue St Pierre située dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, St Pierre et Toulouse contenant magasin au rez de chaussée, verandah en fer et chambres à coucher aux étages supérieurs dans chaque maison, cours en pierres plates etc. Le terrain est décrit comme un certain lot dans l'ilet No 42 borné comme ci-dessus mesurant en mesure française soixante pieds huit pouces 60' 8" de face à la rue Royale sur cinquante sept (57) de face à la rue St Pierre lesquels en mesure américaine sont de 64 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Royale sur 60 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue St Pierre et entre lignes parallèles. Elle est substantiellement construite près de la rue du Canal la Grande Nouvelle Maison de Cour et autres agréments. Elle rapportera comme placement et peut être utilisée pour plusieurs buts et peut facilement être faite pour rapporter $100 par an.

3° La propriété commerciale Nos 534 538 540 et 542 rue du Bassin à l'encoignure Sud Est de la rue Toulouse comprenant les magasins et résidences en briques à trois étages, contenant au rez de chaussée magasins et chambres à coucher à l'étage supérieur, située dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bassin Toulouse St Louis et Remparts. Le terrain est décrit comme trois certains lots désignés par les Nos 1 2 et 3 sur un plan fait par C. A. de Armas, architecte, le 22 avril 1850 déposé pour référence en l'étude de A. Boudousquié, autrefois un notaire en cette ville ayant les dimensions suivantes, à savoir:

Lot No "Un" formant l'encoignure des rues Toulouse et Bassin, ayant en mesure américaine, vingt neuf pieds et cinq pouces (29' 5") de face à la rue Toulouse, soixante trois pieds onze pouces et trois lignes (63' 11" 3''') de profondeur et façade sur la rue Bassin.

Les lots Nos Deux et trois, mesurant chacun en mesure américaine trente quatre pieds six pouces et deux lignes (34' ...) de face à la rue Toulouse, soixante ... pouces et trois lignes (63' 1" 3''') de profondeur, ce qui donne une façade totale de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes à la rue Bassin et 98 pieds, 5 pouces et 4 lignes à la rue Toulouse. Cette propriété est solidement construite, a une verandah en fer sur la façade et commande le grand commerce de la Carondelet Navigation Canal. Quand le "Frisco Railroad" sera en opération en face de cette propriété sa valeur comme placement sera augmentée de beaucoup. C'est une occasion pour un bon homme d'affaires de l'occuper ou bien pour l'habile spéculateur comme un bon placement.

Une portion est louée à bail au 30 septembre 1904 au taux de $600 par an. Toute la propriété est susceptible de rapporter $1000 ou plus par an.

4° La résidence en briques à trois étages bien située. No 229 rue Nord Remparts, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts, Nord Bassin, Douane et Bienville, contenant vestibules, 17 chambres, bain, citernes, etc. Le lot de terre mesurant vingt trois pieds (23') de face à la rue Remparts, la même mesure à la rue Bassin sur cent vingt neuf pieds (129') de profondeur de rue à rue.

La propriété est en bon état et commandera un bon trafic du dépôt du "Frisco Rail Road". Elle est à un ilet et demi de la rue du Canal et soit comme placement ou spéculation commande l'attention. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1905 au taux de $300 par an.

5° La résidence substantielle en briques à trois étages No 719 rue St Louis, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Royale et Bourbon, contenant vestibules, 14 chambres, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre U sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 31 décembre 1857 et annexé à un acte du 22 janvier 1858, pardevant A. Boudousquié, autrefois un notaire de cette ville, ledit lot de terre mesurant vingt pieds dix pouces et six lignes (20' 10" 6''') de face à la rue St Louis sur cent onze pieds (111') de profondeur, et vingt pieds cinq pouces (20' 5") de largeur sur la ligne du fond. Près de la nouvelle maison de cour et d'autres grandes améliorations en perspective. Un placement de mérite. Peut être loué au taux de $480 par an.

6° La productive résidence et magasin double en briques à deux étages Nos 713 et 717 rue Ste Anne, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, contenant magasin et 8 chambres sur un côté et 10 chambres de l'autre côté.

Le lot de terre mesurant en mesure américaine trente deux pieds de face (32') à la rue Ste Anne sur quatre vingt treize pieds sept pouces et trois lignes (93' 7" 3''') de profondeur. Sur la ligne du grand commerce et du marché français la rend convenable pour affaire ou placement. Loués au taux de $516 par an.

7° Les résidences et magasins doubles en briques à trois étages et mansardes Nos 524 et 528 rue Madison, située dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Madison, Ste Anne, Chartres et Decatur, contenant magasins et 9 chambres de chaque côté avec verandah sur la façade. Le terrain comprenant deux lots contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit: le lot portant le No 524 rue Madison, vingt pieds dix pouces et quatre lignes (20' 10" 4''') face à ladite rue Madison sur une profondeur de soixante-cinq pieds huit pouces (65' 8") entre lignes parallèles, et le lot portant le No 528 rue Madison, vingt pieds sept pouces et quatre lignes (20' 7" 4''') de face à la rue Madison sur soixante cinq pieds huit pouces (65' 8") de profondeur entre lignes parallèles. Leur proximité au Marché Français et le grand commerce qui y

Macon & Kernaghan

est spécialement concentré la rend adaptée par conséquent pour les affaires et résidence et en fait un placement sûr productif et de valeur. Louée au taux de $340 par an.

8° Le commode cottage simple en bois à un étage avec mansarde No 1830 rue Dumaine, sur deux lots de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Derbigny et Roman, contenant vestibule central, 5 chambres, etc. Le terrain comprenant deux grands lots désignés par les numéros sept et huit de l'ilet No 425 sur un plan particulier fait par A. de Armas, voyer annexé à l'acte No 41 de E. Bouny, notaire, daté le 22 mars 1869 et mesurant chacun en mesure américaine trente trois pieds un pouce deux lignes (33' 1" 2''') de face à la rue Dumaine sur cent vingt huit pieds (128') de profondeur entre lignes parallèles.

Lesdits lots Nos 7 et 8 sont composés de tout le lot 9 et parties des lots 8, 10 et 11, sur un plan de Joseph Pilié, daté le ... mars 1832 déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville.

Dans un bon voisinage, près de tous les agréments désirables.

9° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 1331 et 1333 rue St Pierre à encoignure nord-est de la rue Marais, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Orléans, Marais et Tremé ou Liberté contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est dans l'ilet No 150 borné comme il est dit ci dessus d'après un plan fait par A. Castaing, architecte, daté le 25 avril 1861 et déposé en l'étude de A. Ducatel comme plan No 3 du livre des plans No ?, faisant partie du lot désigné par le No Un de l'ilet No 55 sur un plan fait par A. Bourgerol voyer, daté le 10 janvier 1839 et déposé en l'étude de Félix de Armas alors un notaire en cette ville, lequel lot de terre mesurant, d'après ledit plan, en mesure américaine, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes 31' 11" 5''' de face à la rue St Pierre sur cinquante sept pieds deux pouces (57' 2") de profondeur d'après le plan de A. Castaing, et cinquante sept pieds un pouce et huit lignes (57' 1" 8''') d'après le plan de A. Bourgerol en profondeur et façade à la rue Marais, duquel il forme l'encoignure près du Marché Tremé, toujours en demande par de bons locataires, en fait un placement sûr et productif. Loué au taux de $228 par an.

10° La confortable résidence en bois à deux étages No 2314 rue Hôpital, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Miro et Tonti, contenant 6 chambres hangar etc. Le lot de terre est grand, est dans l'ilet No 292, borné comme il est dit ci dessus et mesurant quarante deux pieds dix pouces et six lignes (42' 10" 6''') de face à la rue Hôpital, sur cent vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes (129' 10" 5''') de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti sur cent vingt neuf pieds onze pouces (129' 11") sur l'autre ligne de côté; ledit lot étant à une distance de cent pieds (100') de l'encoignure des rues Hôpital et Miro. Près de l'avenue de l'Esplanade et d'autres lignes de chars. Fera une bonne résidence en placement.

11° Les trois beaux grands et élevés sites à bâtir situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 1527, borné par les rues Lepage, White ou Sixième, Dupré ou Cinquième et la Grande Route St Jean, mesurant 95 pieds 10 pouces et 7 lignes en chaque lot 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lepage sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, lequel dit lot ou portion de terre comprend la plus grande portion des lots originaux Nos 9, 10 et 11 figurant sur un plan par Edgar Pilié, voyer, daté le 26 décembre 1893 et annexé à un acte passé pardevant Emile J. Barnett notaire, à la date du 9 janvier 1894. Ladite portion de terre doit être prise à une distance de 63 pieds 11 pouces et deux lignes de l'encoignure des rues Lepage et Dupré. Lesdits mesurements étant plus ou moins.

12° Les deux lots de terre beaux grands et élevés, situés dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus immédiatement décrite.

Lesdits lots ou portions de terre commençant à une distance de 63 pieds 10 pouces de l'encoignure des rues Lepage et White et mesurant 63 pieds 10 pouces à la rue Lepage ou chaque lot 31 pieds 11 pouces de face à la rue Lepage sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles laquelle portion de terre est composée de tout des lots originaux Nos 6 et 7 et d'une grande portion du lot original No 8, lequel dit lot No 8 fait face à la rue White figurant sur le plan ci dessus mentionné de Pilié lesdites mesures étant plus ou moins.

Les lots ci dessus décrits ne demandent pas de remblai étant naturellement élevés. Le voisinage est bâti de superbes demeures. Lepage est à un petit ilet de l'avenue de l'Esplanade et juste au dessous de ces lots court dans ladite avenue. A un ilet dans le fond sont les chars des lignes des rues Broad, Dumaine et Ursulines. Ceux cherchant des supérieurs sites pour demeures dans un excellent voisinage feront bien d'inspecter ces lots. Comme but de spéculation aucun plus beau revenu ne se trouvera nulle part ailleurs.

13° Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne et Roman ou Sudell, étant l'ilet No 776, et lesdits lots mesurant chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Est une partie de la ville s'améliorant et feront de bons sites pour résidences ou placements.

14° Six beaux lots à bâtir situés dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 13 A borné par les rues Nouvelle Orléans, Nouveau St Bernard maintenant Allen, Vertu, maintenant Rochebiave et Magistrat, maintenant Dorgenois, désignés par les Nos 1, 4, 5, 6, 7 et 8, mesurant comme suit à savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Nouvelle Orléans et Magistrat, et mesurant trente pieds (30') de face à la rue Nouvelle Orléans sur cent pieds (100') de profondeur et façade à la rue Magistrat, maintenant Dorgenois.

Les lots Nos 4 et 5 mesurant chacun trente pieds (30') à la rue Nouvelle Orléans sur cent pieds (100') de profondeur.

Le lot No 6 (six) mesurant trente pieds (30') de face à la rue Nouvelle Orléans sur une profondeur de cent onze pieds neuf pouces et une ligne (111' 9" 1''') sur la ligne de côté contigue au lot No 5, et quatre vingt dix sept pieds quatre lignes (97' 4''') sur la ligne du lot No 7 et trente trois pieds et cinq pouces (33' 5" 0''') dans le fond. Le lot No 7 mesurant trente pieds (30') de face à la rue Nouvelle Orléans et quatre vingt dix sept pieds et quatre lignes (97' 0" 4''') sur la ligne du lot No 6 et quatre vingt deux pieds trois pouces et 7 lignes (82' 3" 7''') sur le côté du lot No 8 et trente trois pieds cinq pouces (33' 5" 0''') dans le fond.

Le lot No 8 mesurant trente pieds (30') à la rue Nouvelle Orléans sur quatre vingt deux pieds trois pouces et sept lignes (82' 3" 7''') sur le côté du lot 7 et soixante sept pieds sept pouces et deux lignes (67' 7" 2''') sur l'autre ligne de côté, et trente trois pieds cinq pouces (33' 5") dans le fond. Ces lots sont dans une section de la ville s'améliorant et s'adressent surtout à un homme de petits moyens désirant une résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. La treizième propriété décrite sera vendue sur des billets de douze mois.

Actes de vente pardevant Edward Rightor, notaire devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

JAMES LEGENDRE, avocat.
20 mars—20 27 — avril 3 10 17 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Henry Gohres vs Walter Baird

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 16,550. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon R. H. Downing juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville le VENDREDI, 8 avril 1904, à 11 heures a. m., un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY Constable. Geo J. Untereiner, avocat

30 mars—30—av 3 8

VENTES A L'ENCAN

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Magasins et Résidences Substantiels en Briques à Deux Etages,

Nos 726 et 730 rue St-Louis.

Contigus au Site de la Nouvelle Maison de Cour.

Placements Avec Certaine Promesse de Renchérissement.

Arthur Jahraus et als vs Mme Sophie Monteleone et Epoux.

No 72,654—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 25 février 1904 et signé le 2 mars 1904, par l'Hon W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Le magasin et résidence substantiels à deux étages en briques, No 726 rue St Louis, dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Louis, Conti, Royale et Bourbon, contenant magasin, 4 chambres, vestibule et etc. Dans le fond se trouve une bâtisse en briques à trois étages avec endroit pour charbon et bois et chambres à coucher sur les étages supérieurs. Le lot de terre est désigné par la lettre K sur un croquis d'arpentage par D. M. Brosnan, député-voyer de ville, daté le 4 mars 1904 et mesurant d'après ledit croquis, 26 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue St Louis sur 93 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le magasin et résidence substantiels en briques à deux étages No 730 rue St Louis dans le même district et ilet et contigu à la propriété ci-dessus décrite, contenant magasin, 3 chambres, vestibule, etc.; dans le fond se trouve une bâtisse en briques à trois étages contenant endroit pour le charbon et le bois et chambres à coucher aux étages supérieurs. Le lot de terre est désigné par la lettre M sur le susdit devis par D. M. Brosnan, voyer, et mesurant d'après cela 26 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue St Louis sur 93 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Cette propriété est à quelques ilets de la rue du Canal et se trouve dans la région du renchérissement rapide qui se fait dans cette section de la ville. Elle est près de 150 pieds de la magnifique maison de cour devant être bientôt érigée et d'autres améliorations en voie d'érection. La propriété ci dessus peut aisément rapporter $40 par mois chacune.

Conditions — Un tiers comptant, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets; l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1904 au-dessus et en plus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. S. Parkerson, avocat pour le plaignant.
Fenner, Henderson et Fenner, avocats pour les défendeurs
6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Elégants Sites à Bâtir et un Joli Cottage Simple, Rue Dauphine, entre Kentucky et Japonica.

Dans la succession de Philomène Journée, Jean Paul Nogues et Victoria Portal.

No 71,297—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur, bureau No 342 rue Carondelet, MARDI, le 5 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 23 février 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Kentucky, (autrefois Alexandre), Royale et Japonica (autrefois Matilda). Les dits lots sont connus comme A et B, chacun mesurant (30) trente pieds un pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de (120) cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant (6) six chambres, hangar dépendances, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même ilet, connu comme le lot C, lequel est contigu à celui du lot B et mesurant (30) trente pieds un pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

3° Un certain lot de terre situé dans le même ilet, connu comme le lot D, lequel est contigu à celui du lot C, et mesurant (30) trente pieds, 2 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur et façade à la rue Japonica (autrefois Matilda) de (120) cent vingt pieds.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet connu comme le lot E. Ledit lot commençant à un point (120) cent vingt pieds de l'encoignure des rues Dauphine et Japonica (autrefois Matilda) et mesurant (44) quarante quatre pieds, (6) six pouces et 7 lignes de face à la rue Japonica (autrefois Matilda) sur une profondeur de (120) cent vingt pieds (5) cinq pouces, entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après le plan par D. E. Seghers & Fils, daté et signé le 1er mars 1904 et enregistré en mon bureau.

5° Tous les effets mobiliers consistant en un lot de meubles de maison et effets, maintenant sur les lieux ci dessus d'après l'inventaire dans lesdites successions, le tout desquels seront vendus au même moment et endroit.

Conditions—Tous les effets mobiliers devant être vendus pour du comptant. Les propriétés foncières — un tiers du prix d'achat devant être payé comptant, la balance de cela, un tiers en un et deux ans respectivement représentés par billets hypothécaires portant intérêt de 7 0/0 par an, les dits billets devant être garantis par lien et privilèges de vendeur et toutes les clauses de sécurité.

Les acquéreurs des dites propriétés devant payer en plus de leur enchère ou prix d'achat de ladite propriété, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 342 rue Carondelet.

L'acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet notaire, aux frais des acquéreurs.

K. V. Richard, avocat.
3 mars—3 6 13 20 27—av 3 5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Elizabeth Alton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 72,483—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia Schmidt, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos. Lautenschlaeger, avocat.

30 mars—30—av 3 8

Succession de John Kleyle et Teresa Shille, sa veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,091—Division E—Attendu que George W. Kleyle a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus John Kleyle et Teresa Shille décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—A. Hero Jr. avocat.

30 mars—30—av 3 8